



# **Projet Pédagogique**

## **Accueil de Loisirs Balmat**

### **Mercredis et petites vacances**

#### **2020/2021**



Directeur : Thomas Chartier

MJC de Chamonix – 94 promenade du Fori – 74400 CHAMONIX

Tel : 04.50.53.12.24/ [www.mjchamonix.org](http://www.mjchamonix.org)

***COVID 19 :** Afin de répondre au mieux aux différents décrets en place dans le cadre de la crise sanitaire et de garantir pour chaque enfant accueilli, dans nos accueils de loisirs, le maximum de moyens pour limiter la transmission du virus, nous avons adapté les espaces de nos centres, en tenant compte des obligations légales, notre fonctionnement et nous mettrons en place différentes mesures qui pourront être spécifiques à chaque lieu d'accueil.*

## **Présentation :**

La MJC de Chamonix est une association de loi 1901, agréée par l'état pour accueillir les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans, ainsi que les adultes qui peuvent participer à diverses activités.

La MJC est ouverte à tous, dans le respect mutuel, le partage des connaissances, la solidarité et la démocratie.

Elle dispose de différents espaces, pour répondre au mieux aux besoins et désirs de la population.

L'accueil de loisirs de la MJC se situe à l'école J.Balmat.

### **Adresse :**

1273, route des Pélerins

74400 CHAMONIX

Tél : 04 50 47 93 22

Nous accueillons les enfants de 3 à 11 ans répartis sur deux étages du centre.

L'un réservé à la petite enfance de 3 à 5 ans avec un mobilier et des espaces de jeux adaptés.

L'autre destiné à l'enfance de 6 à 11 ans où l'aménagement est réfléchi en fonction des besoins des enfants.

Nous sommes ouverts les mercredis à la journée avec repas ou à la demi-journée sans repas et durant les vacances scolaires à la journée.

### **Horaires d'accueil :**

- 8h à 9h30 le matin
- 11h30 à 12h pour les enfants inscrits le matin
- 13h à 13h30 pour ceux inscrits l'après midi
- 16h30 à 18h le soir.

### **Les repas :**

Nous prenons en charge les repas du midi ainsi que les goûters.

Les repas sont fournis par la cuisine centrale qui confectionne des menus variés, équilibrés et de qualité.

## **Les programmes d'animations :**

Cette année les plannings seront réalisés en fonction des projets d'animations que nous allons définir en équipe, pour chaque période (mercredis et vacances scolaires).

**Le but est que chacun propose des projets en fonction de ses envies, de ses compétences et en fonction des besoins des enfants.**

Notre objectif est de proposer un programme aussi varié que possible mêlant activités manuelles, d'expressions, initiations sportives, stages, grands jeux...

Au cours de la journée, diverses animations qui favorisent l'épanouissement, l'éveil, l'imaginaire seront proposées aux enfants. Elles sont encadrées soit, par les animateurs de l'accueil de loisirs ou des animateurs d'activités de la MJC, soit par des intervenants extérieurs.

**Nous devons être capables d'adapter nos activités en fonction des besoins du moment, des projets déjà commencés ou à réaliser, des projets avec la MJC où la ville...**

Nous choisissons toujours un fil conducteur pour que nos animations aient du sens et pour que les enfants repartent avec de nouvelles connaissances et une plus grande ouverture d'esprit.

C'est pourquoi nous souhaitons investir au mieux les enfants et les parents pour que nos projets soient soutenus par les familles et que tous soient source de propositions.

### **Rôles et fonctions :**

Le directeur du centre peut être inclus dans l'effectif d'encadrement si l'accueil a un effectif d'au plus 48 mineurs.

Les effectifs requis : (50 % qualifiés, 30 % stagiaires, 20 % non qualifiés).

- Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 mineurs maximum.

- Accueil de mineurs de plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 mineurs maximum.

Cependant au sein de l'accueil de loisirs les animateurs pourront être amenés à encadrer des groupes plus importants.

**Thomas CHARTIER, le directeur** est titulaire du BAFD, d'un diplôme de surveillant de baignade (SB) et d'un diplôme de secouriste (PSC1).

Thomas est en formation DEJEPS en alternance sur deux ans avec l'organisme ARFATSEMA basé à Lyon.

Il a pour fonction :

L'animation de l'équipe.

La gestion financière, matérielle et administrative du secteur enfance.

Les relations avec les différents partenaires.

Les relations avec les familles.

La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Il met en œuvre le projet pédagogique.

Il doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments.

Il doit permettre une cohésion au sein de l'équipe, en rendant un dialogue harmonieux entre animateurs et animatrices.

Il est en charge du suivi du projet pédagogique et du projet éducatif.

### **Camille CHRISTY et Estelle TIBERGHEN:**

Camille titulaire du BPJEPS loisirs tous publics et Estelle en 2eme année de formation à ce même diplôme, secondent le directeur dans ses différentes fonctions et elles :

- Sont garantes de la sécurité physique et affective des enfants.
- Mettent en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe.
- Participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.
- Travaillent en relation avec les différents membres de l'équipe de direction.
- **Doivent** être vigilantes, présentes, disponibles à tous les moments.
- **Sont** animatrices à part entière puisqu'elles sont à temps plein et qu'elles sont associées en amont à tous les projets de l'accueil de loisirs.

### **Les animateurs diplômés ou en formation :**

L'équipe est constituée d'animateurs formés **ou en cours de formation** (titulaires ou stagiaires BAFA, BE, ou BPJEPS) en priorité.

### Ils ont pour fonctions :

- L'animation des différents moments de la journée.
- L'accueil des enfants.
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement.
- Ils sont garants de la sécurité physique, morale, et affective de chaque enfant.
- Ils ne doivent pas oublier qu'ils sont les référents de l'enfant et qu'ils devront donc faire attention à leur attitude verbale ou vestimentaire.
- Ils doivent faciliter le dialogue et être à l'écoute de chaque enfant, en s'adaptant à sa personnalité.
- Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe.
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.
- Ils travaillent en relation avec les différents membres de l'équipe de direction.
- L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments durant son temps de travail.

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique.

**Au vu de la difficulté à recruter des personnes sur le temps des mercredis et des vacances scolaire, il a été convenu que les collègues de tous les secteurs de la MJC pourraient intervenir sur l'accueil de loisirs afin de renforcer les équipes d'animation. Ils seront, dans la mesure du possible, prévenu suffisamment en avance pour leur permettre de connaître le public sur lequel ils interviendraient ainsi que le planning d'animation prévu.**

### Les journées :

#### La vie quotidienne :

Une journée à l'accueil de loisirs est structurée, respectueuse des rythmes individuels des enfants, leur permettant de se repérer dans le temps et dans l'espace.

Les enfants se séparent de leurs parents pour venir au centre de loisirs, c'est une occasion pour eux de grandir et de conquérir une plus grande autonomie. Dans la vie quotidienne du centre, l'enfant va être accompagné par les animateurs dans cette conquête pour petit à petit se débrouiller seul.

#### L'accueil du matin et du soir : (mercredis et petites vacances)

La journée commence par l'accueil, **moment important et indispensable d'échanges et d'informations** concernant la vie de l'enfant avant son arrivée au centre (maladie, sommeil, craintes...).

Parents et enfants se disent "au revoir", et c'est à l'équipe d'animation de prendre le relais sur l'accompagnement de l'enfant.

Ensuite, ce temps doit permettre aux enfants de s'adapter au centre qu'ils soient nouveaux, ou tout simplement mal réveillés.

Au départ de l'enfant, le soir, la restitution de la journée est faite aux parents. C'est un moment où l'équipe doit être disponible et où l'accueil des parents doit être privilégié. Les animateurs veilleront à ce que l'enfant reparte avec toutes ses affaires et ses créations de la journée.

Il est important que les enfants soient bien encadrés pour que les ateliers mis en place se fassent dans le calme, sans oublier de rappeler les règles de vie et de jouer avec les enfants.

**C'est un temps d'animation à part entière.**

### L'accueil du midi: (mercredis)

Les enfants inscrits sur la matinée peuvent être récupérés à partir 11h30 (pour les maternelles) jusqu'à 12h. Ceux inscrits pour les après-midis sont accueillis à partir de 13h à Balmat, jusqu'à 13h30.

### Le temps de repas :

Après les animations du matin, arrive l'heure du repas. **Le déjeuner est un moment privilégié d'échanges, de partages, de découvertes, de questions, de blagues...**

L'organisation de ce temps doit être prévue pour favoriser la communication entre les enfants et entre enfants et adultes, pour encourager l'initiative, et pour appréhender sereinement l'apprentissage du goût.

En effet, les repas servis aux enfants par la cuisine centrale de Chamonix sont variés et confectionnés autant que possible avec des produits AOC, bio, ou issus de l'agriculture raisonnée.

Concernant les régimes spéciaux nous avons établis qu'il serait possible pour les familles d'indiquer leur souhait de ne pas manger de viande lors des inscriptions.

**L'équipe est là pour éveiller l'enfant à de nouvelles saveurs.**

**Nous n'obligerons pas un enfant à manger mais nous l'accompagnerons pour franchir le pas vers la découverte des goûts!**

### Les temps de repos :

A la fin du repas les animateurs sont **attentifs aux signes de fatigue des enfants**, et suivent les consignes des parents et le ressenti de l'équipe pour préparer les petits à vivre au mieux ce temps de sieste : passage aux sanitaires, récupération des doudous, installation confortable dans les couchettes, réconfort...

Pour aider l'enfant à s'endormir, nous prévoyons un **accompagnement et un cadre rassurant, et nous proposerons une histoire ou une petite musique douce.**

Le respect du rythme du sommeil de l'enfant sera respecté et nous lui permettrons de se réveiller de lui-même. A partir de 15h nous proposerons un réveil en douceur en ouvrant doucement les rideaux, les portes...

**Nous souhaitons que tous les enfants de maternelles s'allongent un moment.**

C'est pourquoi nous avons deux salles prévues pour le temps de sieste : l'une pour les enfants susceptibles de s'endormir, l'autre pour les enfants qui ne dormiront pas. Cependant tous seront allongés au calme durant 30 minutes environ durant lesquelles nous proposerons la lecture de contes, de l'écoute musical, des temps de relaxation ou autre...

Puis de **manière échelonnée les enfants seront levés, accompagnés aux toilettes et une activité calme** leurs sera proposé jusqu'à 15h pour les premiers levés.

### Le temps calme :

N'oublions pas que le temps des vacances et des mercredis est aussi celui du repos.

Beaucoup d'enfants tiennent un rythme soutenu durant la période scolaire (garderie, école, activités sportives...), nous attacherons donc une grande importance à ce moment de la journée.

**Un temps de repos calme organisé et préparé, en amont, par un animateur sera mis en place après le repas.**

Ils pourront être déclinés sous différentes formes :

- Contes animés par les animateurs
- Spectacle de marionnettes
- Musique
- Relaxation
- Jeux de société en petits groupe
- Eveil corporel
- Ombres chinoises...

**Les équipes ne devront pas hésiter à utiliser les espaces extérieurs et les différentes salles dont dispose le centre pour mettre en place ces temps calmes.**

### Aménagement de l'espace

#### L'aménagement par tous :

L'enjeu de notre aménagement est de créer un **lieu de loisirs et de rencontres adapté à chacun.**

L'environnement est, en effet, déterminant dans le développement de l'individu. Il doit permettre à l'enfant de s'y sentir bien à tout moment de la journée, d'y trouver ses repères dès son arrivée le matin et de répondre à ses besoins ludiques, de découverte, de calme...

**Les enfants et les animateurs doivent être associés** à cet aménagement pour que tous puissent prendre possession de cet espace de vie.

**L'équipe d'animation a le souci d'adapter l'aménagement des espaces en fonction de chaque tranche d'âge** (taille du mobilier, fléchage des lieux, accessibilité aux matériels et aux jeux...) ce qui permettra de sensibiliser les enfants à de nouvelles activités et de solliciter les animateurs pour l'animation de ce lieu.

Nous veillerons à faire tourner les jeux et jouets, régulièrement, afin de permettre aux enfants et aux animateurs de redécouvrir et de profiter au mieux du matériel dont nous disposons.

#### Pour les plus petits 3/5 ans...

L'espace réservé aux 3/5 ans se situe **au rez-de-chaussée**. On y trouve du mobilier, des espaces jeux, des vestiaires, et un aménagement des salles (adaptées à cette tranche d'âge) qui est composé :

- **D'un vestiaire** avec des bancs, des portes manteaux et des casiers adaptés à la taille des enfants. Il nous semble important de **personnaliser chaque porte manteau** avec le prénom de l'enfant et/ou une image. Afin que les parents, les enfants et les animateurs puissent repérer où se trouvent les affaires des petits.
- **Une grande salle d'activité** dans laquelle nous avons créé plusieurs espaces, notamment pour que les enfants puissent être tous regroupés lors des temps d'accueil.

C'est également dans cette salle que l'on accueille les familles car elle est proche de la porte d'entrée et des vestiaires. Cette salle, qui possède une cloison amovible, nous permet de faire des jeux en cas de mauvais temps, des spectacles, exposer les œuvres des enfants etc...

### Elle est constituée de:

- jeux d'imitation, dinette, garage, ferme...** afin de laisser libre cours à l'imagination des enfants.
- jeux de société distribués** à la demande des enfants afin de les responsabiliser sur le respect du matériel
- petit bricolage, crayons, feuilles et coloriages** seront à portée de mains des enfants et un nombre suffisant de chaises permettent de les regrouper pour les activités manuelles.
- des bancs et tapis afin d'avoir un lieu de rassemblement**, où l'on peut donner des informations aux enfants sur le déroulement de la journée, lire des histoires, chanter... Bref, avoir des temps d'échanges et de communication avec les petits.

A cet étage nous disposons aussi de **deux salles qui sont aménageables pour la sieste**.

La première est équipée de petits lits, draps, couvertures et de rideaux, et la seconde également équipée du matériel nécessaire pour coucher les enfants dans laquelle on trouvera également un espace bibliothèque adapté aux petits (coussins, matelas, livres...).

### **La libre circulation**

La circulation des enfants dans l'enceinte de l'accueil de loisirs peut être facilitée par des panneaux d'affichage ou des fléchages et la mise en place de conditions de sécurité efficaces (grilles et portes fermées, aucun objet dangereux à portée de mains...).

Chaque enfant peut se déplacer en toute sécurité et le plus librement possible entre les différents espaces.

Ces lieux doivent favoriser l'action et non l'interdit.

### **Le rangement**

L'aménagement doit être réfléchi pour permettre un rangement simple et identifiable par les enfants.

Du fait que nous partageons les locaux de J. Balmat avec le service périscolaire de la mairie, nous nous chargerons de ranger le centre au mieux afin de ne pas perturber l'organisation du périscolaire.

### Du côté des plus grands 6/11 ans

Au deuxième étage, il existe diverses salles avec des fonctions spécifiques dans lesquelles nous souhaitons que les enfants se sentent bien.

Chaque salle d'activité à une fonction :

-**La salle d'accueil**, utilisée essentiellement le matin et le soir sera constituée de différents coins d'activité (lecture, jeux de société, dessin, jeux de construction...).

-**La salle de rassemblement(Piano)**, est un lieu d'échange. C'est ici que les animateurs vont pouvoir expliquer les différents temps de la journée au groupe. C'est aussi dans cette salle que des jeux de rondes pourront être organisés.

-**La salle d'activité**, dans laquelle se trouvera du mobilier adapté à la taille des enfants (tables et chaises), sera essentiellement utilisée pour les ateliers bricolage et créatifs.

Tant pour les enfants que pour les animateurs, il est essentiel que chacun se repère, grâce à des règles de vie adaptées et des rangements efficaces...

Il est important pour cela d'être dans **la recherche du meilleur aménagement possible, et de rester vigilant pour ne pas entrer dans une forme de routine**.

C'est à cet étage que l'on trouve le **bureau du directeur**, avec le coin des animateurs où diverses informations sont affichées.

L'espace infirmerie se trouve également dans ce bureau, afin que l'enfant qui a besoin de se reposer ne soit pas seul et puisse être rassuré si besoin.

L'accès à ce bureau n'est pas réservé uniquement aux malades. **Le directeur doit rester accessible et répondre aux besoins des enfants** qui ont envie de s'isoler un peu du groupe. Ainsi, on peut trouver des livres, des feutres,... bref de quoi occuper un enfant qui aurait besoin d'un peu de réconfort et/ou de calme.

### L'accueil des enfants malades ou porteurs de handicap

Nous encourageons **l'intégration d'enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap**. Il est impératif de prévoir à l'avance cet accueil.

Il s'agit d'établir une démarche d'accueil en rencontrant en amont la famille et l'enfant. Tout d'abord avec le directeur de la MJC qui établira la prise en charge de l'enfant.

Selon le handicap une personne supplémentaire sera demandée pour **gérer au mieux l'intégration et le bien-être de l'enfant porteur de handicap**. Cette décision est prise en fonction du degré de handicap. Un accueil à temps partiel pour une meilleure adaptation de l'enfant est souvent nécessaire également.

Sur le terrain, l'équipe mettra en place une pédagogie « au cas par cas » en fonction de l'adaptation de l'enfant (et de celle du groupe). **Les activités seront communes pour tous les enfants et aménagées pour les enfants porteurs de handicap**.

Les équipes devront s'emparer, aussi, de la richesse apportée par la présence d'enfants différents qui permettent ainsi une démarche pédagogique forte basée sur le « Vivre Ensemble ».

### Sécurité et soins

#### La sécurité :

Une attention, de tous les instants, est assurée pour la sécurité physique et la santé des enfants. Mais également pour leur sécurité affective. **Les enfants ne sont jamais seuls**.

Les portes donnant sur l'extérieur sont verrouillées en dehors des heures d'accueil. Lorsque les enfants sortent, un animateur les accompagne.

L'espace a été pensé pour répondre aux obligations et normes en vigueur.

Les taux d'encadrement sont scrupuleusement respectés et les activités spécifiques comme la patinoire, la piscine, les camps...font l'objet d'une vigilance accrue.

#### Les soins :

Les blessures superficielles sont nettoyées par nos soins. Un/e assistant/te sanitaire peut être désignée par le directeur pour se charger de lister les soins sur le registre d'infirmerie (petits bobos) et vérifier le contenu des trousse pharmacie, ainsi que les particularités indiquées sur les fiches sanitaires (en cas d'allergies, de traitements...l'équipe sera informée et un protocole sera établi en fonction de la réglementation). Si personne n'est désigné en amont, le directeur se chargera de ce suivi.

Si un enfant est sous traitement, les responsables légaux sont tenus de transmettre au directeur de l'accueil : **les médicaments dans leur boîte d'origine (marquée au nom de l'enfant), accompagnés de l'ordonnance en cours de validité**.



## Accidents, maladie :

En cas de maladie (fièvre se déclarant dans la journée) : le directeur prendra le soin de prévenir la famille afin que l'enfant puisse être récupéré au plus tôt. Si l'enfant est déjà malade en arrivant au centre, nous ne l'accueillerons pas ! Car nous ne pouvons pas risquer une contagion des autres enfants.

En cas d'accident (fracture, entorse, brûlure...) le protocole est le suivant :

- appeler les pompiers.
- prévenir le directeur du centre, le directeur de la MJC (Benjamin LEYGONIE) ou la coordinatrice pédagogique des secteurs (Jennifer RANNOU).

### **En aucun cas les animateurs n'appelleront les familles !!**

C'est le directeur de l'ALSH, la coordinatrice ou le directeur de la MJC qui se chargera de contacter les familles, après avoir eu un premier avis médical. La MJC s'engage à ce que les familles soient toujours prévenues quoi qu'il arrive.

## L'hygiène

Des moments de toilettes sont instaurés dans la journée (avant et après les repas, avant les activités, au retour de sorties...). Après chaque activité, la salle est nettoyée et remise en ordre.

## Drogue

Il est nécessaire de se référer aux textes généraux et notamment à la loi du 31 décembre 1970. Le trafic mais aussi la consommation de produits stupéfiants sont interdits par la loi et pénalement condamnables. Le cannabis figure bien évidemment sur la liste des stupéfiants.

Il est **interdit de posséder, de consommer, d'inciter à consommer toutes les drogues illicites**, au risque d'encourir jusqu'à un an d'emprisonnement et 3750 euros d'amende. **L'incitation au trafic est également sanctionnée pénalement.**

Qui plus est, **le code pénal punit plus sévèrement les personnes s'adressant à des mineurs**, qu'il s'agisse de donner ou de vendre de la drogue, ou plus simplement d'inciter ou d'accepter la consommation par des mineurs. Le fait d'accepter implicitement que des mineurs consomment de la drogue peut être **considéré comme un délit.**

**À noter:** l'usage de stupéfiants par un animateur et a fortiori le trafic peut conduire à une interdiction définitive d'exercer ses fonctions dans le cas d'une condamnation.

## Alcool

Il n'existe pas de législation spécifique aux accueils collectifs de mineurs en matière d'alcool. Il est donc nécessaire de se référer aux textes généraux et notamment à la loi du 22 juillet 2009 qui vient amplifier la protection des mineurs contre l'alcoolisme.

Le fait pour un salarié d'**apporter de l'alcool, ou d'être retrouvé en état d'ébriété** sur son lieu de travail, peut justifier une rupture de contrat allant jusqu'au **licenciement pour faute grave.**

## Cigarette

En effet, **il est interdit de fumer dans des lieux affectés à un usage collectif, tels que les ACM.** Que ce soit dans des espaces intérieurs ou extérieurs, couverts ou découverts, qu'il s'agisse de mineurs ou de majeurs, cette interdiction s'applique pleinement. Aucun emplacement ne peut être aménagé dans ces établissements, y

compris pour les personnels adultes. La "zone fumeur" doit donc se situer à l'extérieur de la structure d'accueil.

### Gestion du culte, et des religions

Les convictions personnelles et religieuses ne devront pas interférer et influencer les différents choix pédagogiques et être abordé dans le centre.

### Mini-bus

Instructions concernant la conduite des véhicules:

- Respect du code de la route et conduite prudente.
- Ceintures de sécurité bouclées tout au long du trajet.
- Prudence quant au gabarit du véhicule, vous ne conduisez pas un véhicule tout terrain!
- Remplir rigoureusement et signer le carnet de bord à chaque déplacement.
- Seuls les adultes sont autorisés à ouvrir et fermer les portes du véhicule.
- **Sur autoroute, ne pas dépasser les 110km/h avec des enfants à bord.**
- Strict respect du véhicule à l'intérieur comme à l'extérieur!

### INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE NOS EQUIPES D'ANIMATION

#### Nos valeurs :

**Respect, tolérance, laïcité** : Chacun adopte un comportement tolérant envers tout le monde, enfants et adultes. Tout enfant est accueilli, quelle que soit sa religion, son mode de vie ou son handicap. Aucun d'entre eux ne sera jugé ni critiqué. Les adultes veilleront à cela et seront les médiateurs en cas de conflit.

**Citoyenneté** : Instaurer des relations favorisant le respect mutuel et la construction de la personnalité / Axer la démarche éducative sur les codes de la politesse et du savoir-vivre / Encourager l'intégration d'enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap / Sensibiliser les enfants à partager, à s'impliquer.

**Protection de l'environnement** : Faire le tri sélectif / Recycler / Apprendre à ne pas gaspiller (papier...) / Mettre en place des animations et projets en lien avec les notions de développement durable.

#### Mais aussi :

**TRANSMETTRE, PARTAGER, FAIRE GRANDIR, EDUQUER,  
DECOUVRIR, S'AMUSER**

Tout en englobant les grands principes de  
**SOLIDARITE, D'ECOUTE, DE PARTAGE...**

### Notre pédagogie :

- respecter les rythmes de vie de chaque enfant.
- créer un cadre favorisant des activités riches et variées.
- proposer des groupes d'âge avec des lieux d'accueil spécifiques et adaptés à ceux-ci.
- organiser une vie quotidienne de qualité.
- proposer des activités en adéquation avec le projet pédagogique du centre.
- construire des relations entre l'enfant, sa famille et les animateurs.
- faire des animateurs et des enfants des porteurs de projets.

### Nos objectifs pour les maternelles « LA DECOUVERTE » :

- de son corps et de ses possibilités motrices : courir, sauter, grimper, ramper...
- des autres enfants, des adultes et les relations qu'elles engendrent.
- de l'environnement naturel et les diverses activités que l'on peut y faire.
- de l'imaginaire.

### Nos objectifs pour les primaires « L'AUTONOMIE » :

- Développer les projets de coopération, prendre en compte l'autre et respecter chaque membre de la collectivité.
- Faire des choix, prendre des décisions et s'exprimer.
- Mettre en application et développer son autonomie.
- Développer son imagination et sa créativité.

### Les objectifs pédagogiques :

L'évaluation sert à reconnaître et mesurer les effets d'un projet, à porter un jugement, à mieux comprendre les raisons d'une réussite ou d'un échec.

L'évaluation se fait avant, pendant et après les projets.

**Avant, l'équipe évalue les besoins, les demandes et les attentes pour en déduire des objectifs.** Elle pose aussi des indicateurs permettant de mesurer la réussite du projet (nombre de participants, implication, intérêt porté par les parents...)

**Pendant, l'équipe suit le projet, le fait vivre, l'adapte et observe.** Elle recueille les informations, comportements utiles à l'évaluation finale. Lors des réunions hebdomadaires le projet peut être réajusté en fonction des besoins.

**Après, avec du recul, l'équipe peut faire un bilan et évaluer le fonctionnement et le déroulement du projet dans sa totalité.** Le but étant de déterminer la pertinence, l'efficacité des actions et des projets menés tout au long de l'année, et de mesurer les situations pédagogiques et objectifs généraux.

### **L'autonomie**

- \*apprendre à faire seul
- \*associer les enfants à des projets
- \*organiser les temps libres
- \*écouter ses demandes

### **La responsabilisation**

- \*impliquer les enfants
- \*donner des responsabilités
- \*organiser les espaces afin que les enfants évoluent en sécurité

## **L'épanouissement**

- \*permettre aux enfants de grandir
- \*laisser la possibilité de s'affirmer
- \*valoriser les enfants
- \*faire en sorte qu'il soit heureux de venir

## **L'imaginaire**

- \*laisser les enfants partir dans un monde irréel
- \*les sortir du quotidien
- \*éveiller la curiosité

## **La vie en collectivité**

- \*respecter des règles de vie pour le bien être de tous
- \*prendre en compte l'autre et ses différences
- \*favoriser la coopération

## **L'éducation à l'environnement**

- \*découvrir le milieu qui nous entoure
- \*sensibiliser les enfants à la nature
- \*découvrir des activités autour de l'environnement

## **Projets d'animation :**

Lors de la réunion de préparation, nous avons décidé de mettre un point d'honneur à susciter et favoriser **le bien être des enfants**, grâce aux savoirs faire des animateurs que nous recrutons.

Ainsi nous ferons appel à la créativité de chacun, pour proposer des ateliers artistiques tels que le théâtre, la danse ou l'art plastique, des initiations sportives, des grands jeux, des chansons, des histoires ou encore de l'éducation à l'environnement.

Il est important que les enfants développent leur imagination, nous n'hésiterons donc pas à créer des décors et à nous déguiser pour aider les enfants à entrer dans les univers que nous créerons pour eux.

Au sein des 2 groupes (maternelle et primaire), il y a une grande différence d'âge entre les enfants. C'est pour cela que nous nous adapterons en divisant les groupes, si besoin, en fonction des animations proposées.

## **Les projets :**

Les thèmes de l'année seront établis en équipe, tout au long de celle-ci, et nous y inclurons les différents projets de la MJC et de la ville.

En septembre et jusqu'aux vacances d'automne, une période d'adaptation, de familiarisation des lieux et de l'équipe d'animation, dans les locaux de l'accueil de loisirs, sera nécessaire.

C'est pourquoi nous n'avons pas établis de programme d'animation pour ce début d'année.

Nous souhaitons avant tout qu'enfants et animateurs se sentent bien et apprennent à se connaître grâce à des jeux de présentation, l'établissement des règles de vie, la décoration du centre etc....

Les enfants auront la possibilité de donner leurs idées que nous exploiterons dans la mesure du possible, du réalisable et ce, pour faire en sorte qu'ils deviennent acteurs de leur journée.

Au vu de la difficulté de recruter du personnel sur du long terme et parfois de l'indisponibilité de celui-ci, dans un souci d'organisation, et afin de nous adapter au mieux aux absences de chacun des 3 salariés permanents du secteur liée à leurs formations, les plannings d'animations se feront en équipe restreinte au plus tôt dans l'année. Cela nous permettra d'avoir une visibilité des projets sur du long terme, d'harmoniser au mieux le budget et de pouvoir créer plus facilement des projets d'animation avec des prestataires extérieurs.

### Quelques idées de projets :

#### **LES MERCREDIS**

- Jeux de connaissances, décoration du centre, règles de vie...
- **Temps calmes** : lecture de contes (thème à définir) / activité manuelle (mosaïque, canevas, couture...) / ludothèque (tournoi de puissance 4, dames, UNO...)
- **Carnaval** : projet à mettre en place d'une année sur l'autre, selon les possibilités, avec des ateliers menés par des intervenants extérieurs.
- **Temps citoyen** : goûter/débat « marre de... » ; « les autres et moi » en périphérie du festival de la MJC « Remballe ta Haine » et de « Femme, égalité réalité ».
- **La fête de quartier.**

#### **PETITES VACANCES**

- **Spectacles vivants** : Participation à différents spectacles au sein de la MJC, où lors de manifestations comme le « Festival des Petits Asticots ».
- **La féerie de Noël** : Repas à thème et déguisement de l'équipe en père Noël, mère Noël et petits lutins.
- **Spectacle des animateurs.**
- Olympiades.
- Imaginaire et créativité.
- Gastronomes.

#### **Modalités d'inscription :**

Inscription à la MJC de Chamonix aux horaires d'accueil. La MJC s'est engagée avec de nombreux partenaires à faciliter l'accès à ses activités (bons vacances CAF, chèques vacances, comités d'entreprise, chèque culture, ticket culturel jeunes, aide sociale, etc...).

MJC DE CHAMONIX - 94, promenade du Fori - 74 400 Chamonix

tel: 04.50.53.12.24 fax: 04.50.53.44.41

site : [accueil@mjchamonix.org](mailto:accueil@mjchamonix.org)

